MAIRIE D' ALZON 30770

2016—n°4

LE PETIT RAPPORTEUR

09 JANVIER 2016

EDITO DU MAIRE

DANS CE NUMÉRO :

DOSSIER ECONOMIE	2&3
INTERVIEWS	3&4
QUOI DE NEUF POUR LES ENFANTS	5
PATRIMOINE	6
VIE LOCALE	7&8
BILAN DES ASSOCIATIONS	9&10
FAUT LE SAVOIR	11
INFOS PRATIQUES	12

SOMMAIRE :

- **De nouvelles compétences attribuées aux collectivités. Ce que vous devez savoir.**
- **La baisse de la dotation globale de l'Etat entraine pour la commune des mesures restrictives.**
- **Interviews de nouveaux arrivants et découverte d'une nouvelle activité**
- **Une page dédiée au patrimoine.**
- **Les associations tirent leur bilan.**

Une année se termine : c'est avec une hotte pleine de bonnes résolutions que nous allons aborder 2016 au service de nos concitoyens !

Ce numéro 4 de notre « Petit Rapporteur » permet, au fil des pages, de revoir les évènements qui ont marqué l'année écoulée au sein de notre commune.

Cette période de parution est traditionnellement le temps des bilans !

Tout d'abord les travaux de réfection du réseau d'eau potable sur la route de la gare, ainsi que la création d'un réseau d'assainissement ont été réalisés.

La parcelle de terrain « ancienne Gendarmerie Impériale » a été achetée par la Mairie en vue d'aménagement.

Les travaux de l'ancienne Cure dont le projet est achevé , les appels d'offre réalisés , restent dépendant des subventions. A ce jour l'aide financière du Conseil Régional est refusée car ce type de logement ne rentre pas dans les critères d'attribution de subventions, et le Conseil Départemental, lui, n'a toujours pas donné sa réponse.

Cette fin d'année coïncide avec la fin du Contrat d'Avenir de Bastien Reilhan. Alors que nous en préparions le renouvellement il nous a été indiqué par le Centre de Gestion de la Fonction Publique qu'aujourd'hui les communes de moins de 1000 habitants ne pouvaient plus établir de contrats CDD ou CDI à temps plein ou à temps incomplets. Les seuls contrats autorisés sont de moins de 50% donc de moins de 17h30 par semaine. Seuls les Contrats d'Avenir et les Contrats Aidés

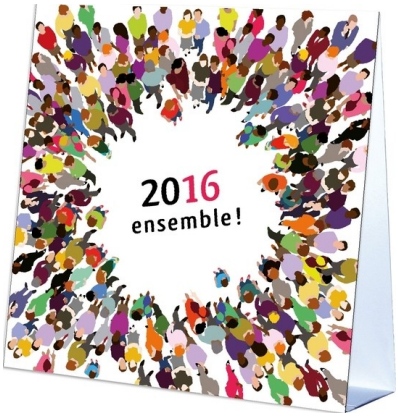

peuvent être établis à temps plein ou partiel. Il en sera de même pour Jean-Luc Magnan dont le contrat se termine en avril 2016 si la réglementation n'est pas modifiée.

Tous les Elus sont navrés de ces nouvelles dispositions.

En matière d'équilibre budgétaire, les communes, et , en particulier les plus faibles, sont confrontées à la hausse de leurs charges, et à la diminution des dotations de l'Etat (voir l'article sur le budget).

L'année nouvelle devrait voir la finalisation du P.L..U et une évolution de l'aménagement du terrain de l'ancienne « Gendarmerie Impériale ».

Saluons ici l'arrivée de 2 familles à ALZON :

Mr et Mme COLY avec leurs 2 enfants (Julie est la fille de Mr et Mme MONTET).

Stéphanie LAURET et Valentin COTTEAU, leur petit Loris est scolarisé dans notre commune (Stéphanie est la fille de Nathalie compagne de Bernard ATGER).

Notre village s'est illuminé de décorations, elles nous rappellent que nous sommes en période de fêtes et d'échange de vœux : bravo à l'association « Détente et Loisirs » et mes plus sincères félicitations aux associations dont l'une a porté nos couleurs jusqu'en Croatie.

Ces vœux je vous les adresse du fond du cœur et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année .

Le Conseil Municipal et moi-même auront le plaisir de vous accueillir **le samedi 9 janvier à 18 heures** à la Salle des Fêtes pour la cérémonie traditionnelle.

QUE CHANGE LA LOI NOTRe POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ?

Adoptée le 07 août dernier, cette nouvelle loi prévoit une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Le texte confirme la montée en puissance des régions et des intercommunalités, mais sans que cela se fasse au détriment des départements. Il confie aux régions l'économie et les grandes orientations stratégiques, aux départements la solidarité, et au bloc communal les services de proximité. .
Transports, éducation, culture...la loi décrit qui de la région, du département, de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale telle que les Intercommunalités) ou de la commune est compétent pour intervenir . Si certains domaines sont l'exclusivité d'un échelon territorial, beaucoup sont partagés. On vous explique la complexité de la répartition actuelle des compétences .

COMMUNES : Des compétences de proximité

La clause de compétence générale autorise à chaque collectivité d'intervenir dans tous les domaines a été supprimée pour les départements et les régions. **Seul l' échelon communal conserve cette clause**

PRINCIPALES COMPÉTENCES

Urbanisme : permis de construire, plan local d'urbanisme (PLU),
Education : gestion et financement des écoles maternelles et primaires, cantines scolaires
Energie: production, installation et distribution
Sports : création et gestion des équipements, subventions
Transports: transport urbain, stationnement
Culture : bibliothèques, musées, salles de spectacles, manifestations culturelles
Tourisme : aménagements et manifestations
Social: centres communaux d'action sociale (crèches, foyers de personnes âgées,...).Leurs transfert vers les EPCI est fortement encouragé

DÉPARTEMENTS : Les Chefs de file de l'action sociale

Leur disparition était souhaitée à l'horizon 2020, ils sont maintenus mais en ressortent légèrement affaiblis.

COMPÉTENCES CONSERVÉES

Action sociale : RSA, APA, PCH, logement social, PMI, ASE
Education : gestion et financement des collèges,
Energie : production, installations et distribution
Transports : routes départementales, transports scolaires des enfants handicapés
Sécurité : prévention de la délinquance
Sports: équipements, manifestations sportives
Culture: bibliothèques, musées, salles de spectacles, manifestations culturelles, archives
Tourisme: aménagements
Economie : aide aux filières agricoles locales.

COMPÉTENCES PERDUES

Economie: aides indirectes aux entreprises (subventions, aide à l'investissement immobilier (transférées vers les communes, les EPCI et les métropoles).
Transports : transports scolaires et les ports (le Sénat entend rétablir cette compétence pour ces 2 actions),

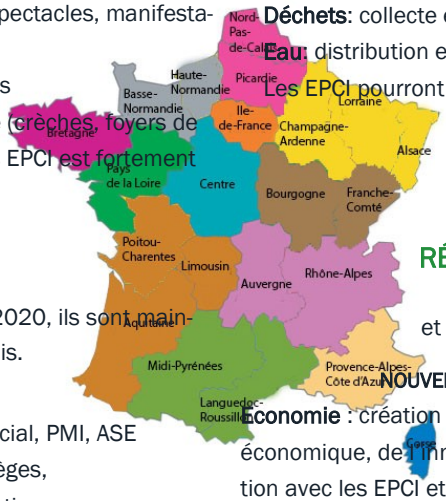

EPCI : Des compétences renforcées

Les EPCI sont des Intercommunalités. Elles exercent les compétences qui leur sont déléguées par les communes membres.

PRINCIPALES COMPÉTENCES

Selon le type d'EPCI, certaines compétences sont obligatoires, d'autres facultatives

Urbanisme: élaboration du SCOT et des schémas de secteurs, gestion du foncier et immobilier d'entreprise
Education : écoles primaires, crèches, cantines scolaires
Sports : équipements, manifestations sportives
Transports : stationnement, ports
Sécurité : Prévention de la délinquance, incendies et secours
Déchets: collecte et traitement (fin 2017)
Eau: distribution et assainissement (fin 2017).
Les EPCI pourront s'appuyer sur certains des syndicats mixtes .

RÉGIONS : Les chefs de file de l'économie

Leurs compétences sont renforcées et deviennent l'échelon de référence de la décision

NOUVELLES COMPÉTENCES OU COMPÉTENCES RENFORCÉES

Economie : création du SDREII (schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation en concertation avec les EPCI et les métropoles. Aides aux entreprises.
Aménagement du territoire : élaboration du schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire (SRADDT) Supervision des zones d'activité, des grands équipements
Emploi : service d'accompagnement vers l'emploi sans toucher aux prérogatives de Pôle emploi (Etat)
Transports : transport scolaire (à partir de 2017), chef de file de l'intermodalité (loi Maptam), transports routiers non urbains, participation au financement des axes routiers constituant des voies d'intérêt national.
Sport : accueil au minimum d'un centre de ressources, d'expertises et de performance sportives (Creps)
Eau : gestion et protection des ressources en eau si les enjeux sanitaires et environnementaux le justifient.
Déchets : plan régional de prévention et de gestion des déchets ;

UN CONTEXTE DIFFICILE

Plus encore qu'en 2015, le budget 2016 devra composer avec des contraintes financières : augmentation des charges, baisse des recettes. En effet, pour combler le déficit national, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales doivent baisser de 65 milliards d'euros, entre les années 2014 et 2020. confrontant les communes à une fragilité financière.

Des finances locales maitrisées

Pour Alzon, la baisse progressive des dotations de l'État jusqu'en 2020 conjuguée à celle des subventions du Conseil Départemental déstabilisent durablement le budget communal.

Pour 2016, la réduction est de 7 477.€ puis encore 7 477.€ en 2017. Au final, la ponction cumulée depuis 2015 atteindra en 2017, 22 431.€.

A cette baisse des dotations, s'est ajoutée une baisse des recettes liée aux taxes foncières et d'habitation, conséquence directe de la chute de la population.

Enfin, le financement par la commune des nouveaux rythmes scolaires vient aggraver le montant des dépenses obligatoires.

La recherche d'économies

Pour garder un bon niveau de fonctionnement l'équipe municipale a lancé un vaste plan d'économies par une réduction conséquente des charges de fonctionnement afin de maintenir une imposition modérée et se donner de nouvelles marges de manœuvre pour les prochaines années : révision des contrats de téléphonie, des photocopieurs, économies d'énergie, diminution des subventions aux associations, réduction du budget fêtes et cérémonies.

Pour garder un bon niveau de fonctionnement , l'équipe municipale a lancé un vaste plan d'économie

BUDGET DE LA COMMUNE

Comme évoqué précédemment l'Etat envisage de réduire chaque année sa dotation de prés de 7500€. Le recherche d'économie est donc primordiale pour équilibrer le budget communal

En 2016 tout comme en 2017, la baisse de la Dotation de l'Etat baissera respectivement de 7 477€.

2014				2015			
Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
381 122 €	412 137 €	1 156 866 €	1 205 068 €	380 000 €	432 000 €	308 915 €	475 066 €
Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat (DGFE) en recettes de fonctionnement est de 73 821 €				Montant de la DGFE en recettes de fonctionnement est de 66 583 €			

UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE PLUS À ALZON

Partez en vacances tranquille ! La pension canine du Roc de Berdu est là pour vous ! Elodie DURAND est partie à la rencontre de la propriétaire de cette nouvelle pension canine. Elodie Tardif nous ouvre ses portes.

Elodie DURAND : Pouvez vous nous préciser qui vous êtes ?

Elodie TARDIF : J'ai grandi à Sénas (13) mais je venais tous les week-ends et les vacances à Alzon. Mes arrières grands-parents venaient déjà à Alzon. Mes grands parents sont Joseph et Maguy Dispard. Cela fait quelques années aujourd'hui que j'habite à Le Berdu au dessus du tunnel.

ED : Vous vouez une véritable passion pour les chiens . Cela, est, je crois un point commun avec plusieurs membres de votre famille. Comment en êtes vous arrivée là ?

ET : Oui en effet, ma tante et mon oncle ont aussi un salon de toilettage canin à Millau et Ganges. J'ai eu mon diplôme de toilettage canin en 2004 à la Ciotat (13) et j'ai ensuite obtenu le certificat de capacité pour pouvoir exercer mon activité d'élevage de chiens de race cockers anglais.

ED: Vous avez aussi un salon de toilettage canin au Vigan ainsi qu'un élevage de cockers anglais. Pourquoi avoir créé cette activité de pension canine en plus.

ET : Le salon de Monna au Vigan est principalement une activité saisonnière (mars à septembre) et n'ayant pas de pension canine sur le Viganais, je l'ai créé il y a environ 2 ans pour répondre à une demande. Ensuite, je me suis spécialisée dans l'élevage de cockers anglais. Ce sont des chiens de taille moyenne et peuvent être de chasse comme de compagnie. J'ai actuellement 10 femelles et 4 mâles tous répertoriés au LOF (Livre des Origines Françaises) .

Je vends des chiots via des annonces et participe à des ventes sur des salons à Nîmes, Palavas, Marseille ou Saint Raphaël. Les prix oscillent entre 780€ et 1 200€. Je fais également des expositions de beauté. De toute manière j'ai toujours eu envie d'avoir une activité en relation avec les chiens.

ED : Comment peut-on vous contacter ?

ET : Je suis répertoriée dans les pages jaunes, et je laisse aussi des cartes de visite chez les vétérinaires. Mais le bouche à oreille fonctionne très bien grâce à ma clientèle.

ED : Qu'avez-vous besoin si un maitre veut laisser son chien en pension?

ET : Il doit avoir son carnet de santé avec vaccinations à jour, maladie de Carré, parvovirose, hépatite de Rubarth, leptospirose, toux du chenil. Le traitement parasitaire externe et interne est aussi fortement recommandé. Le chien doit être aussi identifié soit par une puce électronique ou un tatouage. J'établi ensuite un contrat. Il est préférable que le maitre fournit l'alimentation et les affaires de l'animal pour que ses habitudes soient au maximum préservées et que la séparation avec son maître se passe au mieux.

ED : Ou est installé le chien ?

ET : à la pension du Roc de Berdu, chaque animal dispose de son propre box donnant libre accès à une devanture couverte. Les box sont nettoyés deux fois par jour et les repas et les soins sont distribués selon les habitudes de l'animal. En hiver le chauffage des box est possible par des lampes infra rouges.

ED : Quels sont les tarifs ?

Le prix journalier est de 12€ et 80€ la semaine, quelle que soit la race du chien. Un supplément d'1,50€ par jour est demandé pour le chauffage. La pension est ouverte à l'année.

ED : Combien d'animaux pouvez vous accueillir ?

ET : La pension dispose de 4 box pour les chiens de petite taille et de 7 box pour les plus gros.

ED : Comment les animaux vivent-ils la séparation avec leur maitre ?

ET : EN général, cela se passe plutôt bien. Il arrive parfois que certains chiens soient plaintifs ou refusent de manger mais cela n'excède pas 1 jours ou 2. Par contre, j'envoie au maître des nouvelles du chien régulièrement par sms.

ED : Votre mari voue aussi une passion pour les chiens. Combien en avez-vous à vous 2 ?

ET : Lui a une vingtaine de chiens de chasse et moi 14 cockers anglais reproducteurs.

ED : Merci pour m'avoir reçu. Vous souhaitez rajouter quelque chose ?

ET : Merci à vous d'être venue.

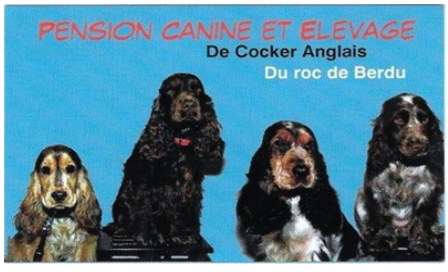

Elodie TARDIF
Le Berdu – 30770 ALZON
04 67 69 99 41 – 06 03 64 62 68
elodie.testud@orange.fr
durocdeberdu.chiens-de-France.com
N° Eleveur : 80329

DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Pascal et Mireille TOLLA mettent la main à la pâte. Delphine DI MAÏO est allée les rencontrer.

Delphine DI MAIO : Vous êtes arrivés à Alzon il n'y a pas très longtemps ?

Mireille TOLLA : Oui, cela fait 2 ans et demi que nous nous y sommes installés.

DMM : Vous Mireille, il me semble que vous avez des racines alzonaises ?

MT : Oui, de part ma grand-mère paternelle et j'ai d'ailleurs un lien de parenté avec la famille LAURENS.

DDM : Pourquoi ce choix de (re) venir y habiter de manière permanente ?

MT :J'ai hérité de la maison de mes parents, Yves et Andrée MARC et avec mon mari nous avons décidé de quitter la Guadeloupe où nous avons vécu pendant, 2 ans, pour venir habiter à Alzon.

DDM : Quelle est votre profession à tous les deux ?

MT : Je me partage entre le camion de pizza que tient mon mari au Vigan et le travail d'assistante dentaire au cabinet Lapeyre.

DDM : Ou est situé le camion de pizza au Vigan ?

MT : Sur la D999 entre le bâtiment de la Communauté de Communes et le rond point Charles de Gaulle

DDM : J'ai gouté vos pizzas Pascal, et j'avoue qu'elles sont excellentes . Certes la garniture y est pour beaucoup mais la pâte est vraiment exceptionnelle.

Quel est votre secret ?

PT : J'utilise des produits simples mais de qualité. Le secret de ma pâte est surtout lié à un grand temps de repos et une cuisson au feu de bois.

DDM : Y a t–il une possibilité pour un habitant d'Alzon qui ne peut se déplacer jusqu'au Vigan de se faire livrer ?

PT : La personne peut passer sa commande la veille pour une livraison le lendemain. Par contre, si elle souhaite une livraison le jour même, nous ne pourrons la livrer qu'à partir de 21h30, à la fin de notre service..

DMM : Vous faîtes une carte de fidélité ?

PT : Oui, pour 10 pizzas achetées, 1 offerte.

DDM : Vous habitez Alzon depuis 2 ans et demi. Avez - vous des projets ?

M&PT : Oui, celui d'acquérir un bien immobilier sur la commune. Là où nous sommes, dans la rue de l'arquinel, nous manquons d'espace. Cet achat nous permettrait de développer notre activité.

DMM : Alors c'est en bonne voie ? Que pouvons nous vous souhaiter ?

M&PT : On avance petit à petit. Les démarches administratives, les autorisations nous freinent beaucoup dans cette acquisition. On n'aimerait pas envisager de partir ailleurs. Ce village, souligne Mireille m'a vu grandir et aujourd'hui avec Pascal nous y sommes bien.

Nous avons décidé de quitter la Guadeloupe où nous avons vécu pendant 2 ans pour venir habiter à Alzon

Pizzeria le Four à Bois

Heures d'ouverture :

L'hiver : du mardi au dimanche de 17h30 à 21h

Printemps, été, automne : du mardi au dimanche de 17h30 à 21h30

Infos et réservation : 06 86 70 50 24

ECOLE ADRIENNE DURAND- TULLOU : POINT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Cette réforme vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, c'est-à-dire alléger la journée de classe et programmer les apprentissages fondamentaux le matin, là où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

A l'école Adrienne Durand-Tullou, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin a permis aux élèves d'accéder à des activités sportives, culturelles et artistiques en raison d'1heure trois fois par semaine (mardi, jeudi et Vendredi de 13h30 à 14h30). Parmi ces activités, nous retrouvons au 1er trimestre des ateliers déjà animés l'année dernière comme « Eveil Musical », « Initiations à l'anglais », « Terre et Histoire »

Au 2ème trimestre, est prévu de rajouter 2 nouveaux ateliers : « Bricolage » et « Théâtre » et pour la dernière partie de l'année scolaire « Chant », « Peinture au sol » et « Judo » complèteront le programme.

Ces activités sont assurées par des professeurs qualifiés et par des associations dont l'APEA (Association des Parents d'Elèves et Amis) et Festiv'Azlon qui sont sur la commune.

Afin de bénéficier des fonds de soutien de l'Etat, la commission Ecole a procédé à l'élaboration d'un P.E.D.T (Projet Educatif Territorial) pour une durée de 3 ans, de 2015 à 2018.

Cette aide s'élève à 90€ soit 50€ de l'Etat et 40€ de la Dotation de Solidarité Rurale par élève et par an Les Mairies de Campestre et Vissec participent également au financement de ces activités qui sont, au vue de notre petite école, de très grande qualité et permettent le ravissement de tous les enfants.

STAGE THEÄTRE

En partenariat avec l'association Participe Présent, l'APEA vous invite à une **stage théâtre gratuit et ouvert à tous** du 10 au 19 février prochain à la salle des fêtes.

Tous les soirs sauf le week end de 17h à 19h, création de la pièce avec une représentation au public

Infos : 06.22.34.86.70

vendredi 19 février

VOYAGE À LA CAPITALE

Le loto de 2014 organisé par l'APE a réuni bon nombre de personnes. Les fonds récoltés ont été utilisés principalement au financement d'ateliers de théâtre, stage de cirque ou encore sorties ou séjours.

En effet, l'APE a offert aux enfants et à leurs camarades partis en 6ème l'année dernière, la chance de visiter PARIS pendant la 1ère semaine des vacances de Toussaint. Ils ont pu découvrir la capitale, visiter le Musée du Louvre, et le musée d'Orsay, le Centre Pompidou où se rendre aux Jardins des Plantes-. Une semaine riche en découverte, puisque leur emploi du temps bien ficelé leur a permis aussi de monter à la Tour Eiffel, mais aussi de faire une chasse au trésor en batobus et d'aller au parc zoologique de Paris.

Ce voyage a été financé entièrement par l'APE grâce aux subventions accordées par les Mairies d'Alzon, Campestre et Vissec, les bénéfices tirés du loto de de décembre 2014 et de la buvette tenue tous les vendredis soir au marché de Campestre pendant l'été.

Voyage à PARIS

BIENVENUE A SUNNY ET SWANA !

C'est avec plaisir que Chantal la maîtresse accueille cette année, 2 nouveaux élèves au sein de sa classe : Sunny Chalençon Dumez en classe de toute petite section et Swana Coly en moyenne section. Souhaitons leur une bonne intégration et une bonne continuation dans leur scolarité !

Gouter de Noël 2015.

L'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE D'ALZON (AREA)° REÇUE À NÎMES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Le 3 novembre 2015, le bureau de l'AREA accompagné de Roger LAURENS, maire d'Alzon, a été reçu par Mathieu LAURENT, Conseiller culturel du Président du Conseil Départemental du Gard. Il s'agissait pour l'AREA de faire le point avec les plus hautes instances du département sur le projet dont l'association est porteuse depuis 4 ans.

Dès le début de la réunion, le Président de l'AREA a rappelé dans quel contexte l'association a mené son action : le projet de restauration et de mise en valeur de Saint Martin d'Alzon s'inscrit dans une synergie de développement économique et culturel de l'ouest du département, territoire aujourd'hui en recherche de nouvelles activités. La haute qualité architecturale de l'édifice dont la commune est propriétaire permet de créer un pôle touristique et culturel actif, générateur d'emplois nouveaux.

L'étude patrimoniale menée par l'architecte nîmoise Claude Pribetich-Aznar a été remise au collaborateur du Président du Conseil Départemental, en précisant qu'elle avait obtenu le soutien moral et financier de la commune d'Alzon et de la Communauté de Communes du Pays Viganais à hauteur d'un tiers (les deux autres tiers ayant été financés par les cotisations et les dons). L'AREA a alors formulé le souhait d'être appuyée par le Département pour la demande d'inscription à l'inventaire déposé auprès de la DRAC (Direction Régionale

Après un exposé et un débat enrichissant, l'AREA et son interlocuteur ont émis d'un commun accord le principe d'une visite prochaine des lieux lors d'un futur déplacement du Président vers notre territoire.

François COURTIN

Président de l'AREA

« Le projet de restauration de Saint Martin d'Alzon s'inscrit dans une synergie de développement économique et culturel..... »

1914—1918 LA MÉMOIRE DES SOLDATS D'ALZON

Le collectif 14-18 créé dans notre commune en janvier 2014, s'est fixé pour objectif de reconstituer 100 cent plus tard la mémoire des soldats morts durant la Première Guerre Mondiale. Cette initiative a pour souci, à l'occasion de ce centenaire de placer le simple soldat au cœur de la grande histoire.

Parmi les jeunes hommes mobilisés au cours du conflit, 24 alzonais ont perdu la vie dont 21 d'entre eux au combat et 3 autres de maladie ou des suites de leur blessure. Le collectif alzonais a donc tenté de remettre en situation leur parcours respectif, autant avant 2014 que pendant la longue période des combats jusqu'en 1918.

Le 13 juillet 2015, devant une assemblée nombreuse et attentive, rassemblant plus de 80 personnes, ce même collectif a rendu compte de ses travaux, et chaque soldat a fait l'objet d'une intervention particulière. La forme de l'exposé a permis de retracer, au travers du parcours de chacun, les grands évènements et les étapes clés de la Première Guerre Mondiale.

L'exploration des précieuses archives municipales a permis d'ébaucher une réactualisation de la liste des victimes inscrites sur le monument de la commune. Le Capitaine Antoine Massonaud, tué à Verdun le 24 février 1916, n'apparait pas parmi les noms gravés sur la colonne commémorative mise en place en 1924. La réparation de cet oubli fera l'objet d'un moment particulier lors de la cérémonie du 11 novembre 2016, au cours de laquelle le nom d'Antoine Massonnaud sera ajouté de la liste.

La remémoration de cette période tragique pour Alzon comme pour les 36 000 communes de France permet d'approcher l'Histoire dans un contexte où le facteur humain est prioritaire et offre l'occasion de découvrir certaines faces cachées de ce désastre universel.

Pour le collectif 14-18 d'Alzon

François COURTIN

CÉLÉBRATION

LE PORCHE DE LOUIS

Il était autrefois une toute petite rue dans notre village. Une rue si étroite que le maréchal ferrant, Mr SAUVAIRE, père de LYDIE, ne pouvait ferrer les chevaux qu'en les plaçant parallèlement au mur de son atelier !

Dans les années 50 plusieurs maisons furent achetées par la Mairie, puis démolies et cette rue, si étroite devint la Place des Cinq Coins !

Les Anciens se souviennent aussi de l'abattoir situé devant la maison de Mr et Mme ROUQUETTE. Il a été lui aussi démoli, mais l'achat de la parcelle cadastrée n'a jamais été concrétisé. De ce fait le propriétaire Mr Louis REVEILLOU, était toujours en possession d'une partie de la place des 5 coins devenue place de parking pour les riverains .

Les filles de Mr et Mme REVEILLOU, Colette et Jacqueline ont cédé cette parcelle, à la commune pour l'euro symbolique.

En remerciement, et, pour marquer ce geste, une plaque a été placée sur le mur du passage sous leur maison qui devient « le porche de Louis ».

Cette plaque est l' un des témoins de l'évolution et de la transformation de notre village au fil du temps et au profit de TOUS

Colette et Jacqueline REVEILLOU accompagnées de leurs petits enfants.

BIBLIOTHEQUE

LA VALEUR LA PLUS SURE EST BIEN LA LECTURE !

Propos recueillis par Jacques Oerlemans

Outre les plaisirs de la découverte, du divertissement, de l'attractivité

Outre les plaisirs de parcourir une à une les lignes et de tourner chaque page d'un livre

Outre les plaisirs de connaître le final d'un roman, de faire connaissance avec l'autre au travers des biographies et autobiographies,

La lecture n'a que des avantage en permettant entre autres de développer de façon bénéfique nos capacités intellectuelles.

Prenez le temps de la lecture et octroyez vous un espace de délassement.

A Alzon, la culture est gratuite pour tous ! Une inscription à la bibliothèque suffit.

Le point lecture en chiffres :

Une 60aine de lecteurs et lectrices le fréquente régulièrement.

En 2014, près de 500 livres ont été prêtés par la Direction Départementale du Livre et de la Lecture .

Le fond de livres de la commune compte plus de 2000 volumes. Cette année un nombre plus important sera mis à la disposition des lecteurs..

QU'EN PENSE UNE DE NOS FIDÈLES LECTRICES ?

Un peu moins d'échange de document en ce mercredi d'automne mais Etiennette Bourrié, qui figure parmi les plus fidèles lectrices à bien voulu à son tour, se « prêter » à l'interview de Jacques.

Jacques Oelermans : Êtes vous en général, satisfaite du point lecture d'Alzon ?

Etiennette Bourrié : J'en suis ravie. J'attache un rôle important à la lecture. Elle comble mes moments de solitude, les fins de journées et les soirées surtout pendant la période hivernale.

JO : le choix des livres et des documents vous convient-il ?

EB : Je préfère les romans écrits en gros caractère. Cela rend la lecture plus facile surtout le soir.

JO : Qu'aimeriez vous d'autres ou de mieux ?

EB : Tous me convient ! Le choix est riche, l'accueil souriant, la fidélité toujours au rendez vous !

Ouverture de la bibliothèque

Hiver : mercredi 16h à 18h

Eté : mercredi 17h à 19h

Pour information, la bibliothèque va compter dès 2016, une bénévole supplémentaire.

Marie Claude Reilhan rejoindra Jacques Oerlemans.

UN DON BIEN UTILE POUR NOS HABITANTS

Suite à une demande des alzonais et de l'équipe municipale auprès d'André Angéli, représentant la MSA, un Défibrillateur Automatique Externe (DAE) a été offert par le groupe Mutualia (complémentaire Santé de la MSA) à la commune.

Son inauguration a eu lieu le 02 octobre 2015 et a rassemblé bon nombre d'alzonais. Une brève démonstration réalisée grâce à quelques bénévoles a permis de sensibiliser le public présent à l'intérêt cet appareil. Effectivement il est très simple d'utilisation et permet d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Il suffit de suivre les indications vocales en actionnant le seul bouton présent qui délivrera un choc électrique ou défibrillation si nécessaire. Le DAE est utilisable par les secouristes et sapeurs pompiers mais aussi par tout public non formé.

Une session de formation s'est ouverte à l'ensemble de la population le 09 décembre dernier à Alzon.

Le défibrillateur est installé à la mairie sur le mur entre la porte du secrétariat de mairie et la porte vitrée menant chez Alice. Dorénavant, le défibrillateur devra être accessible de jour comme de nuit.

VROUM VROUM AU VILLAGE DE GITES

Du 26 au 29 septembre 2015, le village de gites Le Champ du Roc a accueilli le Rétro Messayc Club.

36 participants ont rayonné durant 3 jours à bord de 17 voitures anciennes à partir d'Alzon en visitant le Cirque de Navacelles, les Gorges de la Dourbie, la Couvertoirade et Montpellier le Vieux..

760 km parcourus sans la moindre panne !

Grâce à la beauté et la richesse de notre territoire et à l'accueil de qualité que Fabienne leur a réservé, ce séjour les a enchanté . Ils ont tous promis de revenir en famille ou en couple très bientôt !

Le Maire accompagné de quelques conseillers leur ont souhaité la bienvenu

LES SOIREES GOURMANDES !

Elles deviennent au fil des ans, des soirées incontournables, pour nous Alzonais, mais aussi pour les résidents occasionnels ou des vacanciers.

Rappelons que ces soirées furent initiées par la volonté du Maire en 2008 .pour dynamiser en période estivale le village.

En 2015, la première soirée gourmande programmée le 23 juillet s'est déroulée à la salle des fêtes à cause du mauvais temps. Elle a quand même accueilli près de 220 personnes qui ont apprécié les plats proposés par les associations et l'animation du DJ Phil Rivers. La soirée gourmande du mois d'août rythmée au moment de l'apéro par la Batucada a accueilli, quant à elle plus de 230 personnes. Les stands, vite pris d'assaut.ont laissé certains le ventre vide.

Aujourd'hui elles remportent un franc succès grâce à l'aide des associations alzonaises mais aussi par l'implication des habitants comme Nadine et Marc du Colombier, qui tiennent la buvette. .Marie France et Monique quant à elles, s'occupent d'embellir ses soirées par une décoration soignée.

Ces jeunes affichent leur affection pour Alzon !

UNE RENCONTRE HISTORIQUE

ENTRE LES BOULISTES DU NOOORD ET CEUX DU SUD !

L'affaire couvait depuis des lustres.

A l'initiative de plusieurs alzonais acharnés de « l'intégrale » une confrontation amicale a eu lieu entre les boulistes du Nord et ceux du Sud.

La première manche disputée devant la salle des fêtes le 23 septembre dernier (voir photo) fut en faveur des boulistes du Sud mais grâce à la technique des nordistes, ils ont été contrés. Les palabres ont continués autour d'une paëlla qui a été fort appréciée par les joueurs des 2 points cardinaux !

Le match retour s'est déroulé dans le quartier du Rieu devant un public motivé et nombreux. L'arbitre a du intervenir plusieurs fois pour faire respecter le règlement. On pourrait imaginer en voyant de telles parties acharnées que Marcel Pagnol s'est retourné dans sa tombe. A noter toutefois la forte participation féminine !:

L'amicale des boulistes alzonais verra le jour début 2016 et aura pour objectif de tisser des liens d'amitié avec les boulistes d'Alzon.

ILLUMINATIONS DE NOËL

L'ASSOCIATION DETENTE ET LOISIRS A INVITÉ LES ALZONAIS À LES DÉCOUVRIR

Voilà 4 ans que cette association convie les Alzonais à illuminer leur façades au moment des fêtes de Noel .

Pari réussi !

35 personnes se sont joints aux membres de l'association dont Marie Hélène Manin, en est la présidente. Ils ont arpenté les rues du village à la découverte de ses illuminations. C'est ainsi qu'ils ont pu apprécier la Maison de Cindy et de Jérôme à la Gare, celle de Christian et de Martine, mais aussi le crèche de Marie France et de Roger, particulièrement appréciée (voir en page de couverture) .

Pour clore ce moment de convivialité tous le monde s'est réuni autour d'un bon vin chaud, et une tranche de Panettone.

Rendez vous en 2016 le dernier samedi avant Noël .

L'association remercie de tout cœur celles et ceux qui ont rendu le village plus gai pendant cette période festive.

L'équipe municipale se joint aux remerciements de l'association.

Un grand BRAVO

La maison de Cindy et Jérôme à la Gare

LA FÊTE VOTIVE

LE COMITÉ DES FÊTES D'ALZON TIRE SON BILAN

Avec une météo moyenne, la fête du village qui s'est déroulée les 2 et 3 août 2015, a réuni les habitants, les amis, et les vacanciers.

Les concours de boule ont réuni rien que pour le samedi plus de 40 doublettes ! Un succès ! Tout comme le tour des campagnes qui a totalisé 1468€ soit plus de 300€ par rapport à 2014 !

Le bal du samedi soir malgré une prestation de qualité avec DJ Animasud a recueilli peu de spectateurs. Par contre la soirée paëlla du dimanche soir a connu un joli succès avec 170 personnes. Suite aux échanges avec le public, les membres du Comité choisiront un menu différent pour 2016.

Aujourd'hui cette association présidée par Christian Salze, enregistre 9 membres bénévoles.

Mais nous savons tous que toute bonne volonté est bonne à prendre ! Le Président souhaiterait renforcer son équipe de bénévoles constituée de Marie Hélène Manin, Fabienne Brun, Odile Colomb, Pierrot Galea, Sylvie et Philippe Testud et Cindy et Jérôme Duport.

PREMIERE CAUSE DE MORTALITÉ PAR GAZ TOXIQUE EN FRANCE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.

Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs.

- Une aération insuffisante du logement.
- Un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de cheminée, qui entraine une mauvaise évacuation des produits de combustion

LES BONS GESTES pour éviter les intoxications

- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid..
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe eau et chauffe bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles) .
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braséros, barbecues)
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogène dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Pour plus d'informations, renseignez vous auprès de :

- Le centre anti-poison

- Un professionnel qualifié (plombier—chauffagiste, ramoneur...)

- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass)

LES NUMEROS UTILES

SAMU CENTRE 15

CNR : URGENCES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES 114

URGENCES DU CHU DE NÎMES 04 66 68 33 44

CENTRE ANTI-POISON DE MARSEILLE 04 91 75 25 25

SOS MÉDECIN 24H/24H 36 24

ENFANCE MALTRAITÉE 119

SOS FEMME BATTUE 04 66 86 85 51

SAMU SOCIAL 115

ORDURES MENAGÈRES

PLACE DU RIEU

L été dernier, à plusieurs reprises, la Mairie a été interpellée par le SIVOM, organisme qui gère les conteneurs à poubelles.

En effet, il semblerait que les habitants de ce quartier ne trient pas leurs déchets (ordures ménagères et autres) malgré les affichettes collées sur les conteneurs

Des cartons, journaux, emballages plastiques ont été retrouvés dans les conteneurs GRIS alors que leur place se trouve dans les conteneurs JAUNES

Nous souhaitons vous sensibiliser sur le fait que chaque habitant est responsable du tri des ses déchets. Le non respect de cette démarche citoyenne peut conduire l'organisme, le SIVOM, à refuser la collecte des déchets.

LES BONS GESTES

Déposer les déchets en vrac dans les bacs jaunes ou dans les sacs jaunes fournis par la commune ou dans des sacs transparents. Ne jamais de sacs opaques pour les recyclables

Bien vider les emballages avant de les jeter, sans les laver avec de l'eau (ne pas laisser de reste de repas, de produits,...)

Un déchet mal trié coûte 255€ par tonne précise le SYMTOMA, organisme compétent pour assurer, à partir des quais de transit et des déchèteries, le transport et le traitement :

Sachant que le SYMTOMA traite 2000 tonnes de déchets recyclables par an, cela représente une dépense inutile de 120 000€

QU'ON SE LE DISE

Vous êtes une association et programmez un évènement **?**
Pensez que vous avez à votre disposition un panneau d'affichage en face de la bibliothèque;

Vous êtes un habitant et souhaitez communiquer aux Alzonais ? Pensez que vous avez à votre disposition un panneau d'affichage en face de l'Epicerie.

ETAT CIVIL

Décès

BAUDOUI Roger, décédé le 11/01/2015 à CASTELNAU LE LEZ

PIEYRE Paulette, décédée le 03/03/2015 à Le VIGAN

BERGONNIER Ginette décédée le 12/04/2015 à NANT

GAUJOUX Germaine décédée le 12/05/2015 à MILHAUD

BOURRIÉ Irène, Marie Madeleine, décédée le 29/10/2015 à GANGES

CAMPLO Lucienne décédée le 01/11/15 à Le ViGAN

SARBONNET Jeanne, décédée le 10/11/2015 à Le VIGAN

RIGAL Gilbert, décédé le 11/11/2015 à MONTPELLIER

AGENDA

JANVIER

23 : **Loto** gratuit à la bibliothèque 16h Association Détente et Loisirs

FEVRIER

09 : Mardi gras, Carnaval, défilé dans le village suivi d'un bal - Festiv Alzon

Du 10 au 19 : stage de théâtre—APE

22 : **2ème salon multi collections**—La Brocante

29 : **Loto** Comité des Fêtes

MARS

13 : **Loto** des Chasseurs à 15h

27 et 28 : **Omelette Pascale et loto** par Détente et Loisirs à la salle des fêtes,

AVRIL

09 : Soirée chanson française et rock à Billy (apéro/repas/concernt) par Festiv Alzon

30 : **Soirée Moules Frites** par le Comité des Fêtes

MAI

JUIN:

03 : Repas Détente et Loisirs (à confirmer)

21 : **Fête de la musique**

CALENDRIER DE LA BENNE

1ER SEMESTRE 2015

DU 03 AU 09 MARS

DU 28 AVRIL AU 03 MAI

DU 08 AU 13 JUIN

DU 08 AU 12JUILLET

COMMUNICATION

Prochaine Parution début juillet 2016/ envoi des informations au plus tard le 1er juin 2016

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce 4ème numéro, à l'équipe municipale, à Nathalie Genty et à Roger, pour sa confiance.

Directeur de publication : Roger Laurens
Directeur de rédaction : Commission communication (Elodie Durand, Delphine Di Maïo)
Mise en page et rédaction : Commission communication
Impression : Imprimerie Clément
Tirage : 300 exemplaires
Dépôt Légal : mars 2014